

LETTRE DE POLITIQUE ECONOMIQUE

LPE N° 001-capec-sngrc/13

POURQUOI TANT DE CORRUPTION EN CÔTE D'IVOIRE?

M. COULIBALY MAMADOU KOUNVOLO

Droit Privé Fondamental, Université Félix Houphouët Boigny Côte d'Ivoire

Date de publication :
Février 2013

INTRODUCTION

Jugée nuisible, immorale et contraire aux bonnes mœurs, la corruption est ce mal apparemment à la fois décriée et admis par bon nombre d'ivoiriens. En effet, la corruption se définit comme étant un comportement par lequel sont sollicités, agréés ou reçus des offres, promesses, dons ou présents, à des fins d'accomplissement ou d'abstention d'un acte, d'obtention de faveurs. Il s'agit en fait d'un détournement ou trafic de fonction. Telle que définie, la corruption est dite passive lorsqu'un individu se laisse acheter au moyen d'offres, promesses, dons,

présents ou un avantage quelconque en vue d'accomplir un acte de sa fonction ou de s'en abstenir. Par contre, la corruption est dite active lorsqu'un individu rémunère la complaisance d'un professionnel, c'est-à-dire, lorsqu'elle est le fait du corrupteur.

La corruption apparaît, en fait, comme étant un comportement négatif pouvant résulter tant de celui qui le subit que de celui qui en profite. En Côte d'Ivoire, un tel comportement intervient pratiquement dans tous les domaines professionnels. Ainsi, au plan international, la Côte d'Ivoire est clas-

sée parmi les Etats les plus corrompus. Une enquête, au plan national, menée par une ONG ivoirienne des droits de l'homme s'était une fois intéressée à la question. Elle était même parvenue à établir un classement des secteurs les plus corrompus dans l'ordre suivant : 1^{er} la Douane, 2^{ème} les services d'Impôt, 3^{ème} le domaine du Commerce et des affaires, 4^{ème} l'Administration publique, 5^{ème} la Police nationale, 6^{ème} la Justice, 7^{ème} les services administratifs des Mairies, 8^{ème} le Trésor public, 9^{ème} les Autres secteurs, 10^{ème} la société Cie/Sodeci

et 11^{ème} les services Hospitaliers.

La corruption est admise, en Côte d'Ivoire, comme étant la clef d'accès à la prospérité, au succès. Tout le monde y a recours dans le but de se faciliter la tâche, dit-on, en **"rentrant simplement dans le contexte"**. Parce que, pour obtenir un service public, on sait qu'avec un peu de moyens

financiers, cela pourra être fait immédiatement ou dans un temps relativement acceptable. Des secteurs les plus nobles (ministères, trésor public, impôts) aux services les plus anodins, la corruption a su s'y intégrer et avoir droit de cité. Dans un pays tel que la Côte d'Ivoire, le phénomène paraît de nos jours être un fait normal et même

relever de l'ordre du naturel. Tout le monde en parle publiquement sans que la pudeur n'en soit offusquée. Elle se fait, comme on dit, à la lumière du jour, au vu et su de tous. Etre honnête, c'est-à-dire refuser de se laisser emporter par une telle pratique, est parfois perçu comme un manque de perspicacité. La réalité demeure, cependant,

cependant, plus contexte que l'on ne l'imagine. Au fait, d'où sort la corruption ? Qu'est-ce qui pousse les ivoiriens à s'y adonner ?

Pour notre part, les causes de la corruption en Côte d'Ivoire sont diverses. Mais l'on peut tenter de cerner cette réalité sous trois formes importantes. D'abord, il semble exister en Côte d'Ivoire une forme culturelle de la corruption. Elle se pratique de façon normale comme un rite, sans que cela ne soit mal perçu, ni par les autorités, ni par les parties. Nous pouvons la qualifier de **"corruption culturelle ou corruption par voie de renaissance pour service rendu"** (1). Ensuite, il existe une autre forme de corruption active qui relève généralement de la volonté de celui qui veut ou qui a

Cette forme de corruption semble avoir des origines lointaines. Elle se confond, comme déjà soulignée, à la tradition ivoirienne qui enseigne la reconnaissance envers ceux qui nous soutiennent. Ainsi, il semble normal qu'en fin d'année, les employés cotisent pour offrir un cadeau au patron, chef d'entreprise, plutôt que ce dernier puisse envisager, à l'abri de toute grève illimitée, de leur accorder une augmentation

départ on lui donnait en guise de reconnaissance, finalement, c'est lui qui l'exige.

Cette première forme de corruption relevant d'un geste anodin est la mère des autres formes ci-dessous exposées. Elle semble légitimer l'attitude du fonctionnaire à

violé la loi. Il s'agit, à notre sens, d'une sorte de **"corruption-sanction"** (2). Enfin, la corruption peut résulter du désir effréné soit du corrompu ou du corrupteur d'accéder à la richesse. C'est, selon nous, la **"corruption par cupidité"** (3).

1. La Corruption culturelle ou corruption par voie de reconnaissance pour service rendu

Il est, en principe, formellement interdit au fonctionnaire ivoirien de solliciter ou de recevoir directement ou par personne interposée, dans l'exercice de ses fonctions, ou en dehors, mais en raison de celles-ci, des dons, gratifications ou avantages quelconques. Autrement dit, il est interdit à tout fonctionnaire, à tout agent de l'Etat de

de salaire en vue d'améliorer leurs conditions de vie. On dira simplement : **"patron, c'est juste un simple geste"**, **"ce n'est pas grand-chose"**. Mais le problème est que celui qui reçoit ainsi plusieurs cadeaux apprend, avec le temps, à devenir exigeant. Ainsi, la sage-femme ne tardera pas à rappeler à une femme qu'elle ne lui a rien donné malgré son soutien à lui apporter lors de son accouchement. Le désir

qui on donnait et qui finalement a pris l'habitude à s'attendre à quelque chose avant d'agir. Cela est matérialisé par les expressions : **"qu'est-ce que je gagne ?"**, **"ça dépend de toi"**, **"fais on va faire"**, **"parle vite et on verra"**. De telles expressions dénotent la déviation

susciter ou d'accepter de se laisser corrompre. Il en va ainsi parce que celui-ci est censé accomplir une mission d'intérêt général, et donc, agir gratuitement pour le bien de tous. Mais, la majorité des traditions en cours en Côte d'Ivoire ont tendance à encourager les citoyens à se montrer reconnaissants de ce qui est fait en leur faveur. Ainsi, envers celui qui vous rend un service, vous devez lui prouver votre reconnaissance en lui remettant un présent. De sorte que la sage-femme qui a aidé une mère en état de grossesse a donné le jour à son enfant, mérite qu'on lui dise **"merci"**. C'est normal, paraît-il, car c'est être reconnaissant.

de profiter des faveurs du chef, de se sentir plus proche de lui ou de lui prouver qu'on est reconnaissant de ce qu'il a fait pour nous, conduit les ivoiriens à s'adonner à la corruption de fonctionnaires, c'est-à-dire d'agents de l'Etat. La conséquence est qu'avec le temps, le citoyen honnête qui devait servir l'Etat avec fierté, honneur et probité devient un agent corrompu qui n'a plus honte de monnayer ses services. Si au

du citoyen qui désormais a admis la corruption comme une vertu professionnelle. Sa position semble, de plus en plus, justifier lorsque le demandeur de service est en faute ou voudrait avoir la permission de violer la loi.

2. La Corruption-sanction, une astuce pour contourner la loi

L'une des formes de la corruption en Côte d'Ivoire réside dans le fait qu'elle puisse être motivée par le désir du corrupteur d'éviter une sanction prévue par la loi, parce qu'il a violé ou qu'il voudrait la violer. Dans ce cas, le corrupteur se voit dans l'obligation d'avoir la personne qui devrait engager toute poursuite ou qui est censée l'en empêcher dans ses faveurs. Ainsi, par exemple, le conducteur de véhicule qui viole le code de la route est disposé à acheter le silence du policier qui aurait dû lui ordonner de s'arrêter. Ce qui lui permettra d'éviter la sanction pénale pour violation du code de la route. Le conducteur de véhi-

cles pourra, dans ce même ordre d'idée, échapper au dédouanement de celles-ci avec la complicité du service des douanes. Des commerçants ont également tendance à corrompre les agents municipaux pour ne pas payer les taxes municipales ou dans le but de bénéficier de faux titres d'occupation du domaine public (ODP).

En somme, ce type de corruption se caractérise par le fait que l'initiative est généralement prise par l'administré qui voudrait échapper à la sanction soit parce qu'il a déjà violé la loi, soit parce qu'il a besoin d'un champ libre pour y parvenir. Dans un tel contexte, la corruption est utilisée à but répressif. Autrement dit, l'individu n'est obligé de payer que parce qu'il est ou sera en faute et mérite la sanction prévue

par la loi. Par conséquent, dans le but d'échapper à celle-ci, il se voit dans l'obligation d'acheter le silence de l'agent de l'Etat qui aurait pu l'en empêcher ou être à l'origine de son interpellation, de sa répression. Cette forme de corruption est très répandue et constitue un véritable frein au développement économique et social. Parce qu'il permet aux contribuables de ne pas respecter leurs devoirs, tel que le devoir fiscal et participe aussi à la fragilisation de la pertinence de la force de la loi. En clair, tout le monde veut échapper à ses devoirs civiques parce que certain que le caractère coercitif de la loi ivoirienne n'est que subjectif. La forme de corruption qui semble la plus répandue demeure cependant, à notre sens, la corruption par cupidité.

que le corrupteur est déjà en faute, il a déjà violé la loi qui lui interdit ce qu'il a fait. L'objet de la corruption sera celle de se voir épargner l'application de la sanction prévue par la loi. Parce que celui qui doit en prendre l'initiative ou qui doit prononcer la sentence a pu se laisser corrompre.

L'une des formes de la corruption en Côte d'Ivoire réside également dans le fait que l'on a tendance à vouloir corrompre dans le but de se voir accorder une autorisation de violer la loi. Ainsi, le contribuable qui ne veut pas payer l'impôt pourra, avec la complicité de certains agents du service fiscal, procéder à une fausse déclaration fiscale. Le commerçant qui achète des

par la loi. Par conséquent, dans le but d'échapper à celle-ci, il se voit dans l'obligation d'acheter le silence de l'agent de l'Etat qui aurait pu l'en empêcher ou être à l'origine de son interpellation, de sa répression. Cette forme de corruption est très répandue et constitue un véritable frein au développement économique et social. Parce qu'il permet aux contribuables de ne pas respecter leurs devoirs, tel que le devoir fiscal et participe aussi à la fragilisation de la pertinence de la force de la loi. En clair, tout le monde veut échapper à ses devoirs civiques parce que certain que le caractère coercitif de la loi ivoirienne n'est que subjectif. La forme de corruption qui semble la plus répandue demeure cependant, à notre sens, la corruption par cupidité.

que le corrupteur est déjà en faute, il a déjà violé la loi qui lui interdit ce qu'il a fait. L'objet de la corruption sera celle de se voir épargner l'application de la sanction prévue par la loi. Parce que celui qui doit en prendre l'initiative ou qui doit prononcer la sentence a pu se laisser corrompre.

L'une des formes de la corruption en Côte d'Ivoire réside également dans le fait que l'on a tendance à vouloir corrompre dans le but de se voir accorder une autorisation de violer la loi. Ainsi, le contribuable qui ne veut pas payer l'impôt pourra, avec la complicité de certains agents du service fiscal, procéder à une fausse déclaration fiscale. Le commerçant qui achète des

3. La Corruption par cupidité

Cette forme de corruption est le fait même des agents qui s'exposent à la facilité. En effet, on a l'habitude d'entendre dire, en Côte d'Ivoire, que les salaires ne sont pas suffisants pour couvrir les charges des fonctionnaires et même de certains salariés du secteur privé. Par conséquent, il faut apprendre à savoir joindre les deux bouts. La corruption est vue sous cet angle comme un moyen permettant à l'agent de compléter les insuffisances salariales. On le justifie aussi par les disparités de salaires dans le service public. De sorte que les moins payés doivent aller à la recherche du manquant par le biais de la

corruption. Ainsi, l'enseignant qui perçoit un salaire dérisoire, contrairement à l'agent des impôts et des douanes, devra imposer des séances payantes de cours de renforcement aux élèves avec pour conséquence que ceux-ci seront admis à aller en classe supérieure. L'agent de santé se voit obliger d'offrir sa

disponibilité aux patients dont les parents lui ont donné les moyens pour assurer ses déplacements. Mais le motif pris de la disparité et de la faiblesse générale des salaires ne semble pas, en réalité, en être la cause. Le constat est que tous les services ne sont pas à l'abri de ce type d'agissement. Ainsi, les

agents des impôts et de douanes qui sont considérés les mieux traités n'échappent pas à ce type de pratique. L'augmentation des salaires des agents de la police nationale n'a pas non plus estompée le racket.

CONCLUSION

En somme, les différentes formes de corruption touchent tous les secteurs d'activités. Mais la dernière est la forme la plus avilissante et la plus nuisible à l'image ainsi qu'à l'économie de la Côte d'Ivoire. En effet, elle est la forme la plus avilissante en ce sens qu'elle expose l'agent qui agit, dénote son incapacité à conserver sa dignité face à l'argent. Elle montre une Côte d'Ivoire corrompue et corruptible où tout s'achète parce que tout se vend. Elle montre une Côte d'Ivoire dépourvue de tout esprit citoyen et un peuple sans esprit patriotique. Elle est ainsi nuisible à l'image de la

Côte d'Ivoire que distillent les agents des services publics. Elle est aussi nuisible à l'économie ivoirienne en ce sens que la corruption empêche le bon fonctionnement des services publics. Les agents ont tendance à ne pas accomplir leurs devoirs tant qu'ils n'auront pas été intéressés. La lourdeur administrative devient un prétexte. Les dossiers prennent du temps à être traités. Les faux frais empêchent les opérateurs économiques de réaliser de véritables activités rentables susceptibles de leur permettre de réinvestir. La cherté des prix devient inévitable puisque le prix de la cor-

ruption est supporté par le consommateur, sur qui le commerçant victime de tracasseries administratives et routières répercute tous les montants à lui ainsi soutirés. Cette forme de corruption nuit, enfin, à la comptabilité de l'Etat dont une partie des recettes est détournée par des agents pour des intérêts individuels. Face à ces multiples nuisances, la corruption, peu importe son origine mérite d'être combattue. Peu importe donc la forme ou l'origine de la corruption, des perspectives de lutte contre celle-ci doivent être envisagées pour le bien être de l'Etat et de la population ivoirienne.

Adresse SNGRC: 27 BP 274 Abidjan 27
Tél: 22 40 50 36
Fax: 22 41 01 67

Adresse CAPEC : 08 BP 1295 ABIDJAN 08
Tél. : 22 44 41 24
Fax : 22 48 51 68
E.mail : capec@afnet.net
Situation géographique :
Boulevard Latrille, près du Lycée Classique d'Abidjan

Retrouvez-nous sur le Web
[http:// www.capec-ci.org](http://www.capec-ci.org)

Ceci est une publication de la CAPEC et du SNGRC
Maquette : CAPEC-SNGRC
Impression : Reprographie du CIRES

Les points de vues soutenus dans cette lettre ne peuvent être attribués au Comité de Pilotage, à la Direction et aux bailleurs de fonds de la Cellule, ni aux Responsables du SNGRC, mais à leurs seuls auteurs.

*Dr AHOURE Alban Al. E.
Directeur p. i. de la CAPEC*